

**COMMUNE DE JUSSAC**

**délibération :  
D\_2021\_2\_11**

**SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 14 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment  
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous  
présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 16

Date de convocation du : 09 Avril 2021

Votants : 18

**Présents :** Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN  
Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT  
Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES  
Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur  
ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame  
DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : SDEC :  
enfouissement du réseau  
téléphonique impasse du  
Moulin**

**Pouvoirs :**

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise  
Madame ROUX Céline a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame  
ROUX Céline

**Secrétaire de Séance :** Madame Cécile GANE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par  
le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à :

- 7 180,83 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 24 Mars 2016, avec effet au 1<sup>er</sup> Novembre 2015, ces  
travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 60 %  
du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

**Le Maire,  
Jean-François RODIER**

